



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L'AUDE

## LE PREFET DE L'AUDE

### CHEVALIER de la légion d'honneur

**CERTIFIE** que Monsieur Eric DELAUNAY –Directeur de l'établissement AREVA NC MALVESI - zone industrielle de Malvés – CS 10222 – 11785 Narbonne Cedex, a déposé le 16 décembre 2015 à la préfecture de l'Aude :

un dossier d'installation classée, en 7 exemplaires papier et 1 exemplaire sous format numérique concernant l'implantation de l'installation « traitement des nitrates ».

Installation soumise à **DECLARATION et AUTORISATION** au titre de la législation sur les installations classées (code de d'environnement Livre V titre 1<sup>er</sup>) ; conformément aux dispositions des rubriques n° 2797, 4725 et 4801 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La délivrance de ce récépissé de dépôt ne préjuge pas d'une décision favorable ou d'absence de recours contentieux conformément aux dispositions de la circulaire du Ministère de l'environnement et du développement durable du 25 septembre 2001 relative à l'instruction des ICPE.

Je vous informe également que votre dossier doit être complété par le récépissé de dépôt de la demande du permis de construire, **s'il y a lieu**, dans les **10 jours**, faute de quoi le dossier ne sera pas recevable.

CARCASSONNE, le 16 décembre 2015

Le chef du bureau de l'administration territoriale

Sylvie ESPUGNA

52 rue Jean Bringer - CS 20001 - 11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Téléphone : 04.68.10.27.00 – Télécopie : 04.68.72.32.98

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook :

<http://www.facebook.com/prefecture.aude>